LE PROPANE



Entraide de la sécurité incendie des Basses-Laurentides

Des outils pour votre protection

Lors de l'utilisation de combustibles ou de liquides inflammables, il est important de bien connaître les produits que vous utilisez, leurs particularités et leur compatibilité avec d'autres produits.

De plus, ayez à votre disposition un outil de protection comme un extincteur portatif. Vous assurerez ainsi votre sécurité et vous éviterez le pire.

Pour plus de renseignements sur la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la Sécurité incendie de votre municipalité.

Le transport en voiture

Immobilisez la bouteille en la fixant bien solidement, en position debout. Assurez-vous que la soupape de sécurité est bien fermée. Gardez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert.

L'entreposage

En été comme en hiver, rangez la bouteille à l'extérieur, en position debout, dans un endroit hors de la portée des enfants. N'entreposez jamais la bouteille à l'intérieur.

L'utilisation d'un appareil fonctionnant au propane

Avant d'allumer un appareil fonctionnant au propane, assurez-vous de respecter les recommandations du fabricant. Consultez les procédures sécuritaires d'utilisation et d'entretien préventif dans le manuel d'instructions ou demandez à votre marchand.

Quoi faire si la bouteille prend feu

Si le feu prend à la sortie du robinet de la bouteille, éloignez-vous rapidement et appelez le 9-1-1. Ne tentez pas d'éteindre le feu.













Ville d'arts, de culture et de savoir













LES LIQUIDES COMBUSTIBLES ET INFLAMMABLES

Sont-ils bien entreposés?

Votre résidence est habituellement un lieu paisible où il fait bon vivre en sécurité. Votre vigilance peut vous éviter bon nombre de situations qui pourraient mettre votre quiétude en péril.

Source

• www.msp.gouv.qc.ca/incendie

L'avertisseur de fumée veille sur vous et sur votre famille 24 heures sur 24. Assurez-vous qu'il fonctionne bien. Votre vie pourrait en dépendre.

LA PRÉVENTION INCENDIE, EMBARQUEZ-VOUS? Chaque année, on dénombre au Québec plusieurs incendies de bâtiment, dont 80 % se produisent dans une résidence, soit dans une maison unifamiliale, un jumelé ou un immeuble à appartements.

Parmi ces incendies, 6 % se déclarent dans des aires d'entreposage ou dans des garages domestiques. C'est dans ces endroits que l'on dénombre les plus grandes quantités de matières domestiques dangereuses.

La plupart des gens ne sont pas conscients de la quantité de matières domestiques dangereuses qu'ils ont à la maison. On retrouve ces produits le plus souvent au sous-sol, au grenier, dans le garage, dans la remise, dans les placards, dans une pièce à débarras ou près de la fournaise.

De toutes les matières domestiques dangereuses conservées à l'intérieur des résidences, les liquides combustibles et inflammables sont les plus fréquents.



Que sont-ils?

Les liquides inflammables :

L'essence, l'acétone, l'alcool, l'essence à briquet, le naphta, l'essence à fondue, certaines colles « contact », etc.

Les liquides combustibles :

Le kérosène, le mazout, la peinture à l'huile, l'huile à lampe, etc.

Chaque chose à sa place!

Les matières domestiques dangereuses doivent être rangées dans des endroits bien aérés, et séparées selon le type de produit (inflammable, oxydant, etc.), à l'écart de toute source de chaleur et hors de la portée des enfants.

Conseils généraux

- Ne conservez que le minimum de produits inflammables ou combustibles à la maison, surtout si vous n'en avez pas vraiment besoin.
- Faites régulièrement l'inventaire des produits entreposés.
- Remisez les produits inflammables ou combustibles dans des contenants sécuritaires, conçus spécialement pour cet usage et bien identifiés.
- N'entreposez et n'utilisez jamais ces produits près d'une source de chaleur (fournaise, poêle à bois, flamme nue, etc.).
- Manipulez avec un soin particulier l'essence et le propane, deux produits que l'on trouve souvent dans les maisons.
- Faites le plein des tondeuses à gazon, des souffleuses à neige, des scies à chaîne, des moteurs hors-bord, des motocyclettes ou autres à l'extérieur et après en avoir laissé le moteur refroidir.
- Démarrez votre équipement à une distance d'au moins 3 mètres de l'endroit où vous avez fait le plein.

- N'utilisez pas l'essence pour allumer le feu d'un foyer, d'un poêle à bois ou à charbon ou d'un barbecue au charbon de bois.
- N'utilisez pas de l'essence comme diluant à peinture sur les vêtements ou sur la peau, ni pour nettoyer des objets.
- Ne jetez jamais de liquides combustibles et inflammables dans les drains de la maison.
- Rangez dans des contenants en métal fermés les chiffons imbibés d'huile à moteur, d'huile de lin, d'huile végétale, de solvant, de vernis ou de peinture. Ceci évitera la combustion spontanée au contact de l'air.
- Ne faites pas sécher dans la sécheuse les linges souillés par des liquides combustibles et inflammables, même après les avoir lavés. La chaleur produite par la sécheuse pourrait les enflammer.
- Ne fumez jamais lorsque vous utilisez ces produits.
- S'il vous arrivait d'être aux prises avec un incendie causé par un liquide combustible et inflammable, éloignez-vous et appelez le 9 1 1.

